



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NEONATOLOGIE

Lettre de mission et appel à candidature : groupe de travail pédiatrie en maternité

La prise en charge médicale des nouveau-nés en maternité concerne, en collaboration, les pédiatres néonatalogistes et les sages-femmes. Une collaboration étroite de ces deux catégories de professionnels est nécessaire pour optimiser l'organisation des soins aux nouveau-nés en maternité. Pour diverses raisons, organisationnelles, historiques..., l'activité de pédiatrie en maternité est souvent insuffisamment valorisée.

La Société Française de Néonatalogie, dans l'objectif de défendre auprès des tutelles une meilleure reconnaissance et valorisation financière de l'activité de pédiatrie en maternité, a décidé de charger un groupe de travail de définir les contours de cette activité et les moyens de la valoriser.

La SFN lance donc un appel à candidature pour la coordination de ce groupe de travail auprès des membres de la SFN. Le coordinateur sera désigné par le CA parmi les candidats.

Le coordinateur du groupe de travail est chargé de constituer un groupe de 5 à 8 pédiatres néonatalogistes membres de la SFN, représentatifs des différents types de maternités et des différents territoires français, d'une sage-femme désignée par le CNSF et d'un obstétricien désigné par le CNGOF.

Il est également chargé de constituer un groupe de lecture de 20 personnes, également représentatif des différents types d'activité en maternité et du territoire, afin de commenter et valider le rapport avant sa remise.

L'objet de la mission est de préciser les fonctions du pédiatre en maternité et en particulier l'interface pédiatre/sages-femmes dans les maternités publiques et privées de type I, IIa, IIb et III :

- Décrire en détail les différentes activités du pédiatre en maternité : en salle de naissance, en suites de couches, et dans les unités de néonatalogie type « kangourou » ou « mère/enfant », et de conseil prénatal ;
- Définir les modalités de la collaboration avec les sages-femmes, obstétriciens, anesthésistes ;
- Définir les effectifs nécessaires pour un fonctionnement optimal selon le type de maternité et le volume d'activité ;
- Proposer des pistes pour valoriser l'activité de pédiatrie en maternité.

Le rapport, à remettre au Conseil d'Administration de la SFN, est attendu dans un délai de 6 mois après la désignation du coordinateur.

Les conférences téléphoniques sont à privilégier pour les échanges. Les moyens mis à disposition par la SFN comprennent la possibilité d'utiliser son abonnement de webconférence pour les réunions téléphoniques, et la prise en charge du transport (2ème classe) et des repas de midi des membres du groupe de travail pour 3 réunions de travail présentiel, dans la limite d'un budget total de 3000 euros pour l'ensemble du groupe.